

Fiche

a/s de la mobilisation du domaine privé de l'Etat au profit de l'investissement au titre du 1^{er} semestre de l'année 2020

Conformément aux dispositions de la Loi n° 47.18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement, les CRI sont appelés à développer des plateformes électroniques dédiées à l'Investissement au niveau Régional, en vue de permettre aux investisseurs d'accéder aux données relatives à l'environnement régional de l'investissement, aux opportunités d'investissement dans la région, ainsi que les procédures à accomplir pour la réalisation de leurs projets avec un suivi de l'état d'avancement de leurs dossiers d'investissement.

La Commission Régionale Unifiée d'Investissement est chargée, entre autres, de procéder, dans son ressort territorial, à une évaluation préalable des projets d'investissement qui lui sont soumis sur les plans économique, social, environnemental et urbanistique ainsi qu'en matière de création d'emplois et de statuer notamment :

- Sur les demandes de cession ou de location portant sur les terrains relevant du Domaine Privé de l'Etat, y compris les terrains agricoles ou à vocation agricole et fixer la valeur vénale ou locative desdits terrains,
- Sur les demandes d'autorisations de morcellement de terrains situés à l'intérieur d'un périmètre d'irrigation ou d'un périmètre de mise en valeur en bour pour la création ou l'extension d'entreprises non agricoles ;
- Et sur la réalisation des projets d'investissements dans une zone du littoral non couverte par des documents d'urbanisme ou dans des zones sensibles et sur les demandes relatives à l'échange immobilier des terrains forestiers destinés à la réalisation des projets d'investissement.

Présidée par le Wali de Région ou le Directeur du Centre Régional d'Investissement concerné, sur délégation du Wali, la Commission Régionale Unifiée d'investissement est composée des membres suivants :

- Les Gouverneurs des Préfectures ou des Provinces devant abriter les projets d'investissement ou leurs représentants ;
- Les Présidents des Conseils des Communes devant abriter les projets d'investissement ou l'un de leurs vice-présidents respectifs ;
- Le Directeur du Centre Régional d'Investissement ;
- le Directeur Général des Services de la Région ;
- le Représentant de la Wilaya de Région Concernée ;
- Le Directeur de l'Agence Urbaine concernée ou son représentant ;
- Les Responsables Régionaux des Services Déconcentrés, des Etablissements Publics et tous autres organismes (en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour) ;

Les dossiers d'investissement devront être soumis à la Commission Régionale Unifiée d'investissement (CRUI) dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date du dépôt du dossier complet par l'investisseur auprès du Centre Régional d'Investissement concerné sur la plateforme électronique dédiée à cet effet.

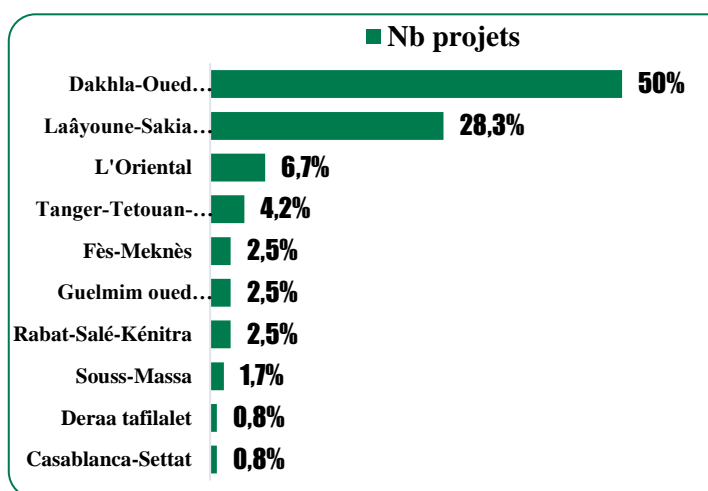
I. Mobilisation du foncier au profit de l'investissement (Hors Plan Maroc Vert)

Au titre du 1^{er} semestre de l'année 2020, une superficie globale de l'ordre de 4.064 Ha (hors plan Maroc Vert) a été mobilisée en faveur des différents secteurs d'activité pour la réalisation de 120 projets devant drainer un investissement global de l'ordre de 5.933 Mdh et générer la création à terme de 6.237 emplois escomptés. La totalité des dossiers ont été approuvés dans le cadre de la gestion déconcentrée de l'investissement

	Nb projets	Superficie mobilisée	Investissement projeté (dh)	Emploi escompté
1 ^{er} semestre 2020	120	4064ha 15a 91ca	5 933 677 000	6.237

i. Ventilation par région

78% des projets sont concentrés au niveau de deux régions (Dakhla-Oued Eddahab et Laâyoune-Sakia El Hamra).

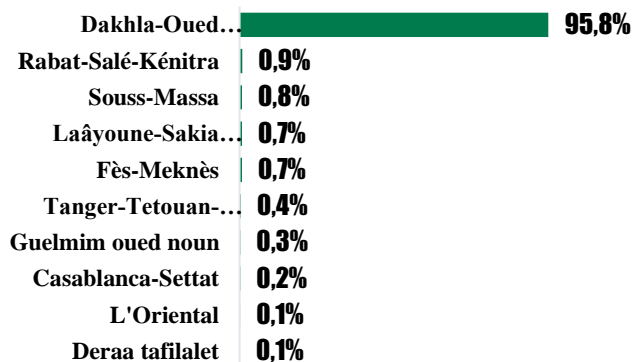


96% de la superficie mobilisée est concentrée au niveau de la région de Dakhla-Oued Eddahab. 3500 Ha ont été mobilisés au profit de « DAKHLA WATER ENERGY COMPANY » pour un projet d'énergie (usine de dessalement et parc éolien).

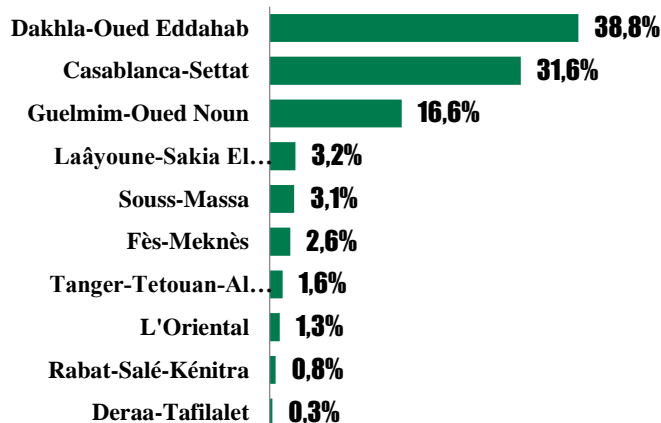
87% des projets sont concentrés au niveau de trois régions (Dakhla-Oued Eddahab, Casablanca-Settat et Guelmim –Oued Noun).

55% des emplois sont concentrés au niveau des régions de Dakhla-Oued Eddahab, Souss-Massa et Laâyoune-Sakia El Hamra.

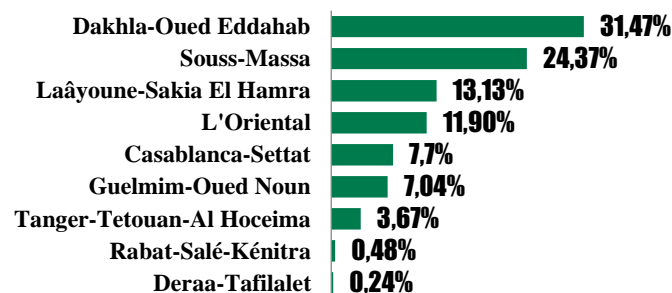
■ Superficie



■ Investissement

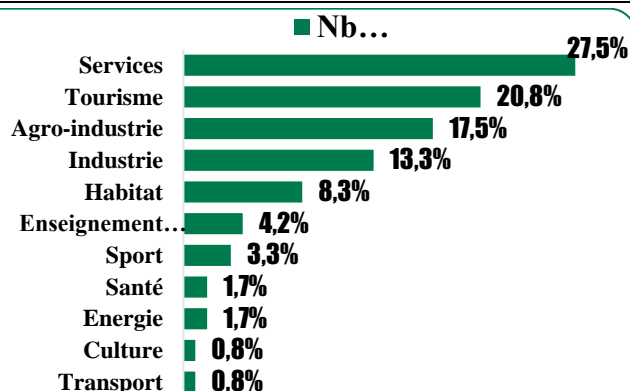


■ Emploi

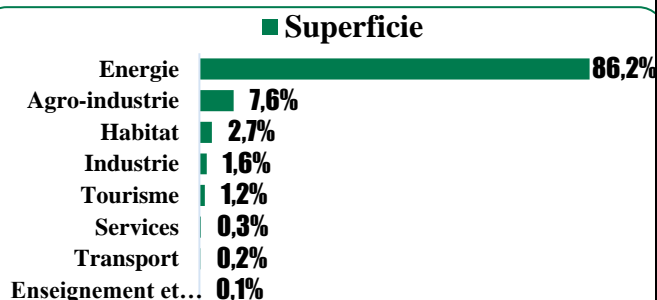


ii. Ventilation par secteur d'activité

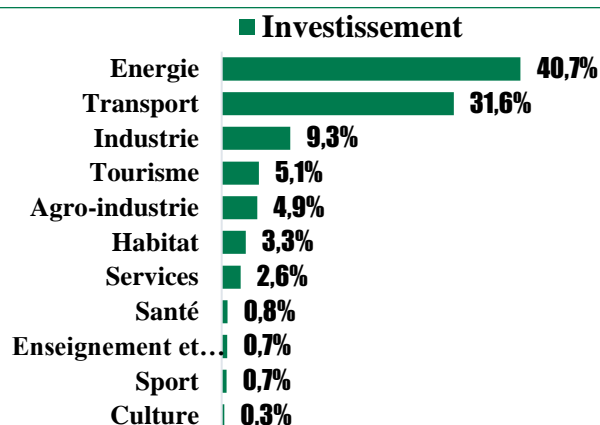
La ventilation des dossiers approuvés par nombre de projets fait ressortir que 66% de ces projets sont concentrés au niveau de trois secteurs d'activité (Services, Tourisme et Agro-industrie).



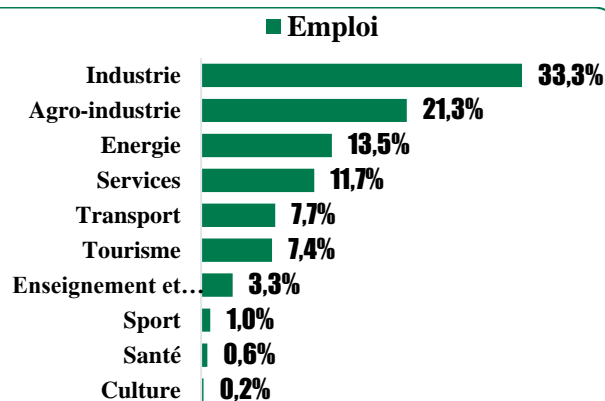
Au titre du 1^{er} semestre de l'année 2020, 86% de la superficie a été mobilisée au profit du secteur de l'Energie.



72% de l'investissement est porté par les secteurs de l'Energie et du Transport.



Environ 55% de l'emploi est généré par les deux secteurs de l'Industrie et de l'Agro-industrie



II. Mobilisation du Foncier en Appui Au Plan Maroc Vert

Dans le cadre du partenariat public-privé, et à l'effet d'accompagner le développement du secteur agricole, l'Etat marocain a mobilisé à partir de 2004 des terrains agricoles faisant partie de son domaine privé.

L'objectif assigné à ce partenariat vise :

- La promotion de l'investissement dans le secteur agricole ;
- La mise à niveau des principales filières agricoles (arboriculture fruitière, agriculture maraichère, élevage, viticulture, oléiculture ...)

Dans ce cadre, l'approche retenue en la matière consiste en la mise à disposition des investisseurs de terrains agricoles dans le cadre de la location longue durée en vue de permettre une rentabilité significative des projets.

L'attribution des terres agricoles aux opérateurs privés est opérée conformément aux dispositions de la circulaire n°2/2007 du 29 Janvier 2007 du Premier Ministre relative aux modalités de location des terres agricoles relevant du Domaine Privé de l'Etat, ainsi que du règlement général de la commission interministérielle chargée du partenariat public-privé autour des terres agricoles du Domaines Privé de l'Etat.

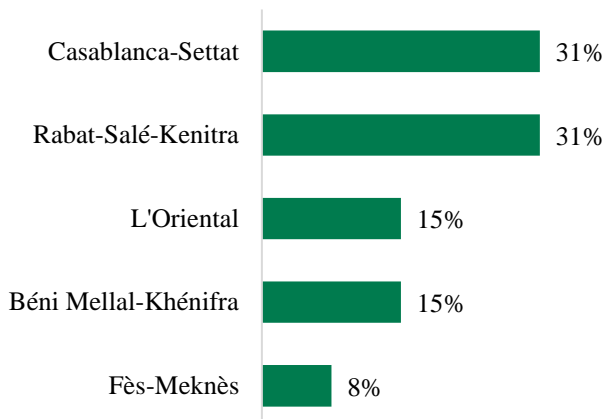
Ainsi, au titre du premier semestre 2020, 13 conventions ont été signées dans le cadre du partenariat agricole portant sur une superficie de 637 Ha, un investissement global de 155 Mdh et permettant la création, à terme, de 394 emplois escomptés.

Région	Conventions établies	Superficie	Investissement (dh)	Emplois
Rabat-Salé-Kenitra	4	407ha 59a 12ca	117 988 057	199
Béni Mellal-Khénifra	2	176ha 85a 52ca	16 740 000	86
L'Oriental	2	49ha 85a 00ca	14 401 020	20
Fès-Meknès	1	1ha 33a 80ca	1 314 500	3
Casablanca-Settat	4	1ha 31a 65ca	5 035 200	86
Total général	13	636ha 95a 09ca	155 478 777	394

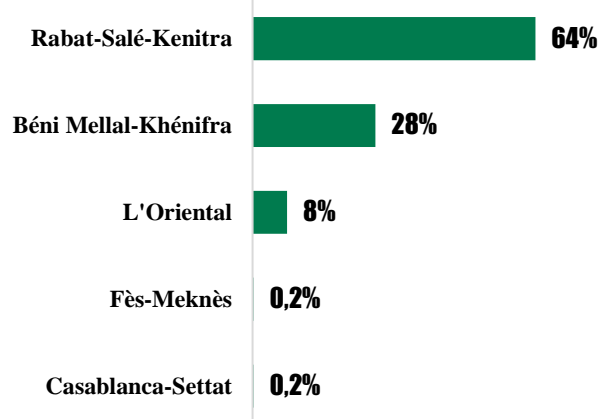
i. Ventilation par région

La répartition régionale des projets, au titre du 1^{er} semestre de l'année 2020, fait ressortir qu'environ 62% des projets sont concentrés au niveau des régions de Rabat-Salé-Kénitra et Casablanca-Settat, pour une superficie globale de l'ordre de 409 Ha.

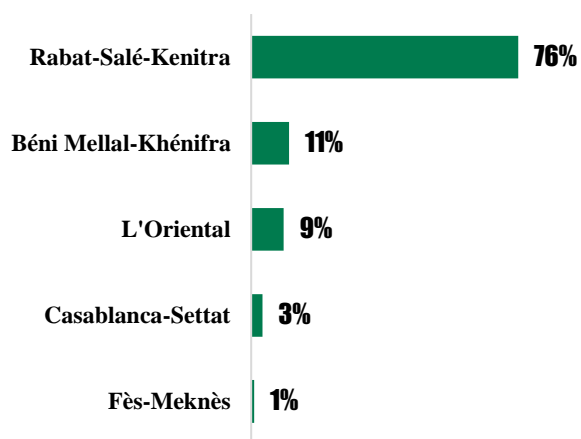
Nb projets



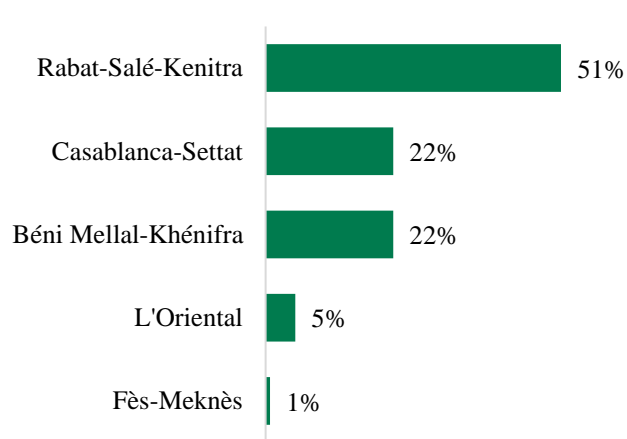
Superficie



Investissement



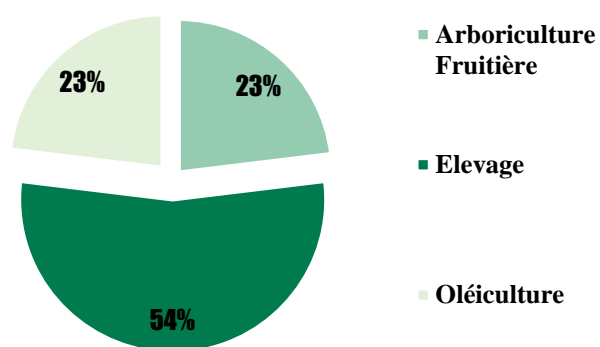
Emplois



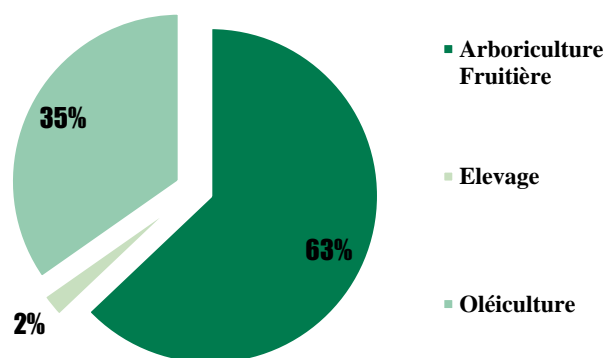
ii. Ventilation par filière

Au titre du 1^{er} semestre de l'année 2020, 2 filières concentrent la quasi-totalité de la superficie mobilisée (soit 610 ha). Il s'agit de l'Arboriculture Fruitière et l'Oléiculture.

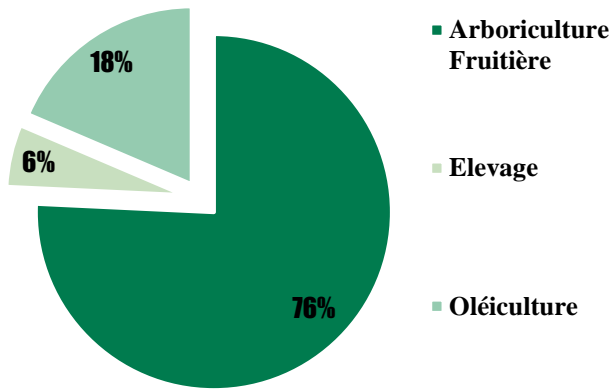
Nb projets



Superficie



Investissement



Emploi

